

NIMES

L'HOTEL-DE-VILLE.

Par Albin Michel, 1876



La rue de l'Hôtel de Ville, s'appelait autrefois rue de la Romaine, car à côté du marché couvert qui a été démoli (*place du Marché*), en face à peu près de l'impasse, se trouvait le poids public. Plus tard, elle prit celui de rue des Orfèvres à cause de la quantité d'industriels de ce genre qui sont venus s'y grouper.

Cette réunion s'expliquait du reste par le voisinage de l'ancien hôtel de la Monnaie et de la Trésorerie qui se trouvait tout près. La maison de la Trésorerie appartenant au Roi, fut cédée à la ville le 15 septembre 1699 sous une albergue ou redevance annuelle et perpétuelle de 300 livres, à condition qu'elle se chargerait d'y faire à l'avenir toutes les réparations nécessaires. Le contrat d'inféodation de cette maison fut passé le 1er août et la prise de possession fut fixée à la Saint-Michel 1700. C'est là l'époque primitive de l'installation de l'Hôtel de Ville dont on se sert encore aujourd'hui et, qu'on a depuis considérablement augmenté à diverses époques. Les dernières réparations d'une certaine importance remontent à l'année 1837, elles consistèrent alors en l'adjonction d'une aile entière et d'une fenêtre de plus à l'ancienne partie du bâtiment.

Ces réparations s'élevèrent alors au chiffre de 60,000 fr. C'est en 1849 que la porte actuelle en bois, fer et panneaux en fonte a été placée. L'achat en avait été fait sous l'administration précédente, M. Ferdinand Girard étant maire. L'étranger qui visite ce monument est toujours singulièrement surpris de voir dans le grand escalier quatre

crocodiles suspendus au plafond, et sur la présence desquels plus d'un Nimois serait fort embarrassé de donner une explication satisfaisante. Quelques-uns savent bien que François 1er, lors de son passage à Nîmes en 1533 changea les armoiries de la Ville et substitua au *thoreau d'or un crocodile à la palme enchainé et un chapelet de laurier en icelle pensile*, mais bien peu connaissent l'histoire de ces quatre amphibies.

M. Charles Liotard, dans une intéressante étude, nous rend compte de l'origine de ces animaux qui se sont d'abord balancés sur la tête de nos édiles dans la salle même de leurs délibérations, et qui, accrochés ensuite dans une antichambre, paraissent maintenant s'être immobilisés sous le comble du grand escalier. Je ne saurais donc mieux faire que d'emprunter à cette Savante notice les détails suivants :

Lorsqu'en 1851-1852 sous l'administration de M. Vidal, maire de Nîmes, on fit des réparations à l'Hôtel-de-Ville, on enleva des combles, où ils disparaissaient sous une large couche de poussière, les quatre crocodiles, véritable palladium des Nîmois, et après les avoir repeints à neuf, on les suspendit à l'endroit où ils sont aujourd'hui. On s'aperçut alors que chacun de ces animaux portait attachée sous le ventre une légende explicative, en guise d'acte de naissance, inscrite sur une plaque de tôle en lettres rouges et noires. Voici ces inscriptions dont la première lettre de chaque mot est peinte en rouge.

1597

DV CONSVLAT
DE MESSIEVRS
NOBLE LOVIS DE
MOMCAMP SEIGNEVR
DE SAINT VERAN.
ANTHOINE DVPRIS
BOVRGEOIS
OLIVIER LATEVLE
MARCHAM
GVILHAVMES REVERGAT
LABOVREVR.

1671

DV CONSVLAT
DE MESSIEVRS
NOBLE FRANÇOIS DE
GEVAVDAN SIEUR
DE ROQVECOVRBE
PIERRE FAVQVIER BOVRGEOIS
ANTHOINE COVRBESSAC
GREFFIER
CLAVDE ESTIENNE

St ANDRÉ TAILLEVR DHAB.
OVRRIERS
PIERRE ESCOT BOVRGEOIS
CLAVDE BORRELLI MARCH.

1692

DV CONSVLAT
DE MESSIEVRS
NOBLE GVILLEAVME DV
NOIER ANTHOINE
SAVTEL BOVRGEOIS
EMMANVEL MARIGNAN
MARCHANT ET CLAVDE
DVRAND MENAGER
ESTANS OVRRIERS
RAYMOND CHASTANG
BOVRGEOIS ET GEDEON
BASTID ME CHIRVRG...

1703

CE CROCODILE A ESTÉ DONNÉ A LA
VILLE PAR SR ABRAHAM POVSSIELGVE
MART NATIF DE CETTE VILLE RESIDAN
A MALTHE ET TRANSPORTÉ PAR LES
SOINGZ DE SAR JEAN AVVELLIER MART
BOVRGEOIS ASSESSEVR DE LA SECONDE
ÉCHELLE
ESTANT MAIRE MESSIRE IACQUEB DE
VIVET DE MONTCALM MARQVIS DE
MONTCLVS TRESQVE LA BARTALASSE ET
AVTRES PLACES CONer DV ROY PRÉSIDENT
IVGE MAGE ET LIEVt GEN'AL DE POLICE
DE LA DICTE VILLE
DV CONSVLAT DE MESSrs Me PIERRE PISON
CONer DV ROY AV PRE' AL ET ASSESSEVR
GVILHAVMES BOISSIERE PROCVREVR
ANTOINE NOTAIRE Me CHIRVRGIEN
ET PIERRE FOVRNIER MÉNAGER

Comme explication de ces diverses inscriptions, voici les documents contenus dans les archives municipales. La première pièce qui en fait mention est comprise dans un des registres portant le titre d'Actes et contrats :

C'est un acte d'acquisition à la date du 1er août 1671 passé entre le conseil de Nîmes et les sieurs Ménard et Alamel et dont voici le texte :

Achapt du troisieme croquedille

L'an mil sis cens septante un et le premier jour du mois d'aoust apres midy regnant tres chrestien Prince LOUIS par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre par devant moy notaire royal sousne et tesmoingz après nommés établis en personne sieur Raymond Menard et Leon Alamel marchants et compagnie Lesquels de leur gré en consequence de la desliberation prinze par Mssr les Consuls ussistes daucungz des princip Consllers au Conseil politique ordinaire de ceste ville en execution du traitté fait entre les parties ont fait vente à Messieurs noble François de Gevaudan sieur de Roque Courbe Pierre Fauquier bourgeois Anthé Courbessac greffier et Claude Estienne St André tailleur d'habits premier second troisième et quatrième Consulz de ceste ville de Nismes la présente année en la de qualité pour et au nom de la ville et communauté stipulant et acceptant d'un crocodile de la longoeur de quatorze pans et de grosseur a proportion que les dits sieurs Menard et Alamel ont fait apoter en ceste ville de la ville de Marceilhe ou ils font leur residence. Et leadits sieurs Consulz achapte iceluy pour le mettre et fere appendre dans la grand salle de la maison consulaire pour le decorement d'icelle et fers attacher a un poultre ensuite des autres deux croquedilles quy y ont este cy deuant appendue. Le premier d'iceux en l'année mil cinq cens quatre vingts six estant consulz Messieurs Anthoine Davin docteur et advet Jacques de Baudan sieur de Vestric Jacques Guigou merchant et Louys Lombard laboureur. Et le second en l'année mil cinq cens nonante sept estant Consulz Messrs Louys de Montcamp seigneur de Saint Veran Anthoine Duprix bourgeois Olivier Lateule merchant et Guilhaumes Rovergat laboureur. Lesquels sieurs consulz desd. années auroient juge a propos de recouvrer lesd. animaux pour fere entendre au peuple et habitant de lad. ville que les anciennes armoiries et enseignes de ceste ville ayant esté : un coleuvre enchene a une palme et un chapeau de laurier en icelle pensile en champ de gueules et dauantaige escript en lettres antiques majuscules ces deux mots COL : NEM.

Lad. Palme entre lesd. deux mots comme aparoissoicten des vieilhes et antiques medailles. led. coleuvre palme et chapelet de synople comme plus aprochant du naturel d'iceux la chaine et les lettres d'or le tout sur led. champ de gueules.

Ils auroient obtenu la confirmâon desd. armoyries par lettres pattantes du Roy François premier d'heureuse memoire au mois de juin de l'annee mil cinq cens trente cinq a la poursuite (supplication) de Messieurs Anthoine Arlier docteur et aduocat Jean Albenas bourgeois Mathieu Fazondier notaire Royal et Guilhaumes Forestier abourr consul de lad. ville lad. année mil cinq cens trente cinq depuis lequel temps les sieurs Consulz de lad. ville ont este soigneux de fere conserver lesd. animaux et Messieurs les consuls de la presente année dachaiptez ce troisieme desd. sieurs Menard et Alamel et compagnie pour le mesme affect et pour un plus grand decorement de lad. maison consulaire a la perpetuelle memoire de la chose publique

Laquelle prosente vente ont fait lesd. sieurs Menard Alamel et compie auxd. sieurs de Roque Courbe Fauquier Courbessac et Estienne St Andre Consulz modernes de lad. ville de Nismes au nom dicelle du susd. croquedille porte et rendu dans ceste ville et au devant la porte de la maion consulaire en la forma susd. et en son entier moyennant le prix et somme de cent soixante cinq liures quest sa legitime valeur

heu esgard au prix de leur acbaipt et autres frais et despences qu'il a convenu fere pour le fere porter en la ville de Marceilhe et de la en ceste ville payable jcelluy prix pretendu et laquelle dite somme de cent soixante cinq liures lesd. sieurs Menard Alamel et compagnie ont confessé avoir heue et reellement presentement receue desd. sieurs de Roque Courbe Fauquier Courbessac et Estienne Saint Andre Consulz de lad. ville et par les mains de sieur Jean Cassan bourgeois recepueur des deniers municipaux de lad. ville La courante année en Louys dor dargent et moneye sen sont tenus pour contens renonsant à l'exception contrair et dicelle somme de cent soixante cinq liures lesd. sieurs Menard et Alamel et compte bien payes et satisfacts pour ce que dict est en ont quitté et quittent les dits sieurs Consuls Ville et communauté le dit sieur Recepueur desd. deniers municipaux payant pour elle et tous ceux qu'il apartiendra avec promesse que jamais ne leur en sera fait demande et lesd. sieurs Consulz ont decclare auoir receu des mains desd. sieurs Menard Alamel et compagnie le susd. crocodile en son entier quilz ont a linstant fait appendre le long d'un poultre de la grande salle de lad. maion consulaire et attacher à iceiluy par des chenes quy ont daté faites neufves pour cest effet Et ce dessus ont lesd. parties promis de tenir garder et observer soubz les obligaôn jurements et renonciations a ce requises et necessres

Faict et recitte aud. Nismes dans la maion consulaire presents à ce Me Jean Dumas Raymond Chastang habitants dud. Nismes avec parties et moy Ponce Ferrand notaire royal dudit Nismes sousigne.

L'acquisition du crocodile qui porte la date de 1692 nous offre aussi des détails très intéressants, ce qui me détermine à entrer dans quelques détails que je puise encore dans la brochure de M. Liotard.

*Séance du conseil de ville ordinaire du Samedi
treizième jour du mois de septembre mil six
cents quatre vingts douze, etc*

Ledit Sieug Du Noyer premier Consultant en son nom que de ses collègues a proposé que le Sr Raymond Menard Mart de Marseille ayant eu du leuant vn crocodile d'une grosseur extraordinaire l'aurait fait porter en la ville de Beaucaire pendant la tenue de la foire, où le dit sieur Du Noyer s'étant trouvé, le dit sieur Menard le seroit venu voir et après luy avoir fait voir led. Crocodile, il luy auroit proposé d'en faire faire l'acquisition par la ville : que ses armes étants un crocodile enchainé à un Palmer, et celui cy étant plus gros que ceux qny sont dans l'hôtel de ville, cela seroit d'un plus grand embellissement, en augmenteroit le nombre : qu'il n'était pas d'un prix considerable et qu'il se contenterait que la ville se chargeast de payer à une fille qu'il a religieuse dans le petit couvent Sainte Ursulle de cette ville une pension annuelle de quinze livres pour sa vie seulement priant le Conseil da vouloir sur ce délibérer.

Sur quoy le Conseil ayant considéré que cette acquisition n'est pas d'une grande dépense pour la ville, attendu l'offre faite par le led Sr Menard, a délibéré que Messieurs les Consuls feront acquisition dud Crocodile et qu'ils passeront contract avec led sieur Menard par lequel ils se chargeront de payer la somme de quinze

livres de pension annuelle à la sueur Jeanne Saint Louis de Menard sa fille religieuse dans led monastère du petit couvent Sainte Ursulle de cette ville, et ce pendant sa vie seulement.

Enfin le crocodile portant la date de 1703 a été offert à la ville par le sieur Poussielgue, négociant Nimois établi à Malte, et voici copie de la lettre par laquelle il en a fait présent aux officiers municipaux de sa ville natale :

MESSIEURS,

Quoy que mon Commerce mait reteneu depuis plusieurs années dans ce pais. L'éloignement, ni les longuers Du Temps n'ont fait aucune Breche, sur lamour, que jai pour la patrie, et je ne desespère pas d'aller un jours a jouir, du plaisir d'y gouter un parfaict repos, cependant ayant esté informe, que vous aurez construit une noauelle maison de Ville, je veux avoir l'honneur de contribuer. autan que je puis à lornier, par un monument qui cellon que jespère ne vous desagreera pas, et pour cest esfet, je me suis aduise de fere venier Degipte, vn Crocodile, des plus grand quond à peut trouuer, jai este serui cellon que je le soiettea, je prend Messieurs la liberté de vous l'offrier, comme vne marque de mon attachement, inuiolable, au bien de la patrie, et à vos personnes en particuliers, Monsieur Jean Auueilliers mon jutime amy, aura la bonté de vous le présenter a de ma part, agreés le, Messieurs, et faictes moi la Grace de le faire placer, ou vous jugeres quil vous puisse seruiier d'ornement dans vostre nouvel esdifice, qui cellon quond ma assure est tres beau et digne de vos applications infatigables, au service du public, qui est tousjours heureux soubs de magistrats qui ont autant de probité et de vigilance que vous en aues, Je vous soiettea a Messieurs, et pour vostre communauté, et pour vos personnes en particuliers toutte » sorte de prosperite, et je vous prie destre plainemant persuadés, que je rechercheraj, toutte ma vie avec emprecemant les occasions de vous faire conoistre que je suis avec un profonds respect, et un zèle inuiolable

MESSIEURS

Vostre tres humble tres obbeissant serviteur .

POUSSIELGUE.

1702. Le 28° aoust à Malthe

-oOo-